

# Un contre tous, tous pour un!

Brigitte Tisserand

**S'**inspirant d'une démarche initiée dans un cercle scolaire voisin, une direction a récemment mis sur pied une procédure pour détecter les élèves «intenses», que d'autres appellent aussi «cycloniques», voire «toxiques». Il s'agit des enfants qui perturbent le bon déroulement des leçons par des attitudes agressives envers leurs camarades, qui présentent une intolérance à la frustration et/ou une opposition aux règles en vigueur dans la classe. Selon la direction, le phénomène prend de l'ampleur, notamment au cycle 1 où on rencontrerait un voire plusieurs élèves dans cette situation dans chaque classe. Les enseignants confirment d'ailleurs cette observation.

La direction en question a donc demandé aux enseignants de compléter un formulaire par cas pour mesurer l'ampleur du problème. Si nos collègues du cycle 1 apprécient d'être enfin entendus, ils se demandent toutefois ce qui sortira de cette démarche, au-delà de l'augmentation du travail administratif.

Pour l'instant, quand de tels cas sont signalés, une lourde machine faite de réseaux, rencontres avec la direction et les parents, intervention du CAPPES<sup>1</sup> se met en marche. Force est de constater que ces démarches sont terriblement chronophages. De plus, un temps non négligeable s'écoule entre la première interpellation et l'attribution d'aides effectives, durant lequel on attend de l'enseignant qu'il mette en place des mesures, sans tenir compte de tout ce qu'il avait déjà entrepris spontanément en amont pour tenter de remédier à la situation. Une série de mesures s'ensuit donc, proposées par le CAPPES ou le service socio-éducatif. Hélas, toute cette énergie dépensée manque trop souvent d'effets, se heurtant d'ailleurs fréquemment au déni des

parents sans qu'aucune intervention ne saura être efficace.

En attendant, les autres élèves de la classe subissent les perturbations du bon déroulement des leçons et les dysfonctionnements relationnels. Quant aux enseignants, prenant sur eux la responsabilité de la situation, ils se mettent une énorme pression psychologique et finissent par douter de leurs compétences professionnelles. Bien trop souvent, cela se solde par un burnout du titulaire. Et la période de remplacements qui en découle ne fait évidemment qu'aggraver la situation!

Utilisées en dernier recours, des classes de remédiation, tenues par des civilistes plus ou moins aptes à un tel travail, n'offrent qu'un répit momentané à l'enseignant et aux élèves. Reste alors l'ultime solution consistant à déplacer l'élève dans un autre collège où le schéma se reproduit rapidement...

Les dégâts sont ainsi énormes: classe déstabilisée, enseignant affaibli. Et il faudra de longs mois pour rattraper le retard pris tant au niveau du programme que dans l'instauration d'un climat de travail agréable.

Le gâchis a bien trop duré! Il est grand temps que le département de l'Éducation se penche résolument sur le problème. Enseignants et directions ont épuisé leurs moyens face à des enfants à qui manquent les compétences sociales permettant le vivre ensemble. Face à ces élèves «intenses», certainement en souffrance eux-mêmes, et à leurs parents démunis, il faut trouver une solution rapide et efficace qui soulage l'enseignant au lieu de le surcharger et de le pousser vers l'épuisement professionnel.

<sup>1</sup> Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires

## Le carnet du lait tourne à l'aigre!

On apprend qu'une direction désarçonnée par la soudaine indisponibilité d'un enseignant<sup>1</sup> s'est approchée d'une collègue et l'a suppliée d'accepter un remplacement au pied levé l'après-midi même, puisqu'elle n'avait pas de leçon à ce moment-là. Conciliante, au lieu de rentrer chez elle à la fin de la matinée (elle habite à une certaine distance de l'école), cette enseignante s'est donc arrangée pour manger sur place avant de suppléer son collègue.

Tout va bien jusqu'ici, mais ça se gâte au moment de passer à la caisse. Quand la remplaçante se rend au secrétariat pour facturer sa prestation, on lui fait remarquer qu'elle avait été occasionnellement dispensée de leçon lors du passage d'animateurs externes dans sa classe (la police, par exemple) et qu'on ne lui paiera rien en vertu du principe du «carnet du lait<sup>2</sup>»! Devinez ce qu'elle répondra – à juste titre – la prochaine fois qu'on lui demandera un tel service!

<sup>1</sup> Le genre importe peu dans l'histoire... Le cas est bien réel!

<sup>2</sup> qui ne repose d'ailleurs sur aucune base légale.

la  
vigie

